Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260915-2026_09_15_13DE-DE

CRIEL sur Mer
Plages et Vallée d'Yères
Commune de Criel sur Mer

Délibération n° 2026.09.15-13
Décision modificative : inscription de crédits pour le remplacement de 17 lanternes secteur rond-point de Verdun

Séance du :
15 septembre 2026
Date de la convocation :
9 septembre 2026
Date d'affichage :
9 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Jérome TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Nadège DESJEUX), Maurice PETIT (pouvoir donné Martine TOUZAIN), Brigitte LEBORGNE (pouvoir donné à Patrick LAMY), Laurent DEHAYNIN (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Maxime DIET (pouvoir donné à Elodie DECOSTER).

Madame Nadège Desjeux a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Considérant que :
- face aux nombreux dysfonctionnements constatés sur le réseau d'éclairage public, la municipalité s'est mobilisée afin d'établir un état des lieux précis de la situation ;
- ce recensement complet a permis d'identifier 89 points lumineux hors service ;
- les premières interventions ont rapidement été engagées dans le cadre du contrat de maintenance de l'éclairage public. Près de 50 % des points défectueux ont ainsi pu être réparés. Mais parmi les situations prioritaires figurait notamment le rond-point de Verdun, un lieu très fréquenté, notamment en période touristique, où plus aucun point lumineux ne fonctionnait ;
- les équipements en place ne pouvant pas être réparés, leur remplacement s'est avéré nécessaire. La commune a donc décidé d'investir dans 17 nouvelles lanternes, pour un montant total de 14 302.33€ ;
- les crédits budgétaires n'ayant pas été prévus au BP 2026, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour inscription de crédits ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les écritures suivantes, en dépense d'investissement, chapitre 21 :

Compte 21534 « Réseaux d'électrification »	+ 14 400 €
Compte 2152 « Installations de voirie » Opération 180 « Voirie »	- 14 400 €

À Criel sur Mer, le 15 septembre 2026
Le Maire
Eric PRUVOST

La Secrétaire de séance
Nadège DESJEUX

MAIRIE DE CRIEL-SUR-MER 76910

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.